

PLATE-FORME DE SERVICES AUX MIGRANTS (PSM)

RAPPORT NARRATIF D'ACTIVITES 2017



LE PROJET

- **Nom de l'association** : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*
- **Titre et localisation du projet** : Région Nord-Pas-de-Calais + Dieppe, Cherbourg et Paris

« Plate-forme de Services aux Migrants » / Nord, Pas-de-Calais / FRANCE

Table des matières

Contexte.....	5
I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques.....	13
A. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer	13
1. Organisation et animation de formations juridiques.....	13
2. Documentation des pratiques et formations en « sensibilisation ».....	15
3. Appui à des formations inter-associatives assurées par d'autres structures.....	17
B. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse.....	18
1. Organisation de forums inter-associatifs.....	18
2. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles et des services civiques	20
3. Cycle de réflexion sur les passeurs	21
4. Conférences autour de personnes ressources.....	22
C. Outils : identifier et partager les outils pertinents.....	22
1. Documentation et diffusion d'outils de sensibilisation	22
2. Mise à disposition d'outils juridiques et suivis de cas individuels.....	23
3. Alimentation du site internet de la newsletter et de la PSM	25
II. Coordination et actions collectives.....	26
A. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis.....	26
1. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux.....	26
2. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives.....	27
3. Animation du groupe de travail « Solidarité précaires »	28
B. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives.....	30
1. Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles.....	30

2. Observatoire des violences policières	30
3. Campagne délinquant.e.s solidaires.....	31
4. Etats généraux	32
5. Projet INALCO – LIMINAL.....	32
6. Rencontres avec des partenaires et personnalités (avocat.e.s, Défenseur des droits, etc.) .	33
C. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation.....	34
1. Coordination de contentieux et d’actions juridiques	34
2. Rédaction et diffusion de courriers d’interpellation des autorités	35
3. Appui à l’organisation de manifestations et d’actions de sensibilisation	35
4. Coordination de Journal des Jungles.....	38
III. Vie associative, démocratie et communication internes.....	40
A. Rencontres régulières des instances de discussion et de décision.....	40
B. Organisation et conditions de travail des salarié.e.s.....	40
C. Amélioration de la communication interne et de l’identité visuelle de la PSM.....	40

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Le présent rapport* porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 30.10.2017.

Pour l'année 2017, la PSM a travaillé selon 3 objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : Les associations membres de la PSM renforcent leurs compétences et analysent leurs pratiques
- Objectif spécifique 2 : Les associations membres de la PSM se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- Objectif spécifique 3 : La PSM renforce sa vie associative, sa démocratie et sa communication interne

*** Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s ».

Contexte

La situation des exilé.e.s présent.e.s à la frontière franco-britannique est toujours, en 2017, synonyme de traitements inhumains et dégradants.

Que ce soit à Calais ou Grande-Synthe, les exilé.e.s sont traqué.e.s, leurs abris systématiquement détruits et leur complet accès aux droits fondamentaux de base n'est pas assuré (hygiène, alimentation, sommeil).

A Norrent Fontes, le camp a été expulsé le 18 septembre 2017 en vertu d'un arrêté municipal, ceci après une bataille juridique de près d'un an alors qu'une décision de la Cour d'appel de Douai en mars 2016 refusait de faire droit aux propriétaires de terrain, A Tatinghem c'est l'épée de Damoclès d'une expulsion qui est au-dessus des exilé.e.s. Quant à Steenvoorde, Cherbourg et Dieppe, les expulsions se suivent et se ressemblent.

A Calais, en octobre 2016, les autorités ont pris la décision de détruire complètement le bidonville dont elles avaient incité la création un an et demi plus tôt. Près de 10000 personnes y vivaient alors, dont plus d'un millier de mineur.e.s non accompagné.e.s. En quatre jours, ces milliers de personnes furent déplacées dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) pour les adultes et des CAO pour mineur.e.s isolé.e.s (CAOMI) pour les mineur.e.s non accompagné.e.s.

Pendant des mois, suite à la destruction complète du bidonville, les autorités communiquaient sur le fait qu'il n'y avait plus d'exilé.e.s à Calais. Et pourtant, dès le mois de décembre 2016, les associations qui interviennent quotidiennement auprès des exilé.e.s ont commencé à voir revenir des mineur.e.s, quittant les CAOMI suite à leur espoir déçu de passer en Grande Bretagne légalement, dans le cadre des dispositifs de réunification familiale (Dublin 3 et amendement Dubbs). Puis, de nombreuses personnes majeures ont également commencé à revenir des CAO après qu'elles aient décidé de ne pas demander l'asile en France ou qu'elles se soient senties menacées de réadmission dans un autre Etat européen dans le cadre du règlement Dublin 3. Petit à petit, de nombreuses personnes sont également arrivées d'Italie

après avoir franchie la Méditerranée dans les mois ou jours précédents ou bien d'autres pays européens, particulièrement l'Allemagne, suite à un rejet de leurs demandes d'asile. Au mois de février 2017, les associations dénombreaient 300 exilé.e.s à Calais, il y a environ 700 personnes dont une centaine de mineur.e.s non accompagné.e.s.

Ces personnes n'ont accès à aucun dispositif d'accueil. Elles n'ont plus de lieu de vie : les squats et les campements sont expulsés dès qu'ils sont découverts. Elles errent à la recherche d'un espace où poser leur couverture, leur duvet et leur couverture de survie pour se protéger de l'humidité. Pour la plupart, elles n'osent même pas installer une tente, sachant trop bien qu'elle sera détruite dans la nuit ou au petit matin. Les couvertures trempées ou gazées doivent être changées quasi-quotidiennement.

Pendant des mois, aucune douche ni toilette n'étaient accessibles sur le Calaisis. Le Secours Catholique a d'abord cherché à pallier l'absence totale de dispositif d'hygiène pour les exilé.e.s vivant à Calais en décidant, en février, d'installer trois modulaires dans la cour d'un bâtiment lui appartenant. La Mairie, a alors décidé d'installer une benne devant le local du Secours catholique, empêchant ainsi l'entrée du troisième modulaire. Il faudra l'intervention du juge administratif de Lille pour que la Mairie retire cette benne à ordures. Pendant 3 mois, le dispositif a pu fonctionner, mais, lors des premières semaines, les véhicules transportant les exilé.e.s vers la douche étaient quotidiennement contrôlés et les exilé.e.s interpellé.e.s et emmené.e.s au poste de police régulièrement. Comme il s'agissait principalement de mineur.e.s, les personnes étaient relâchées dans les heures suivant leur interpellation. La ténacité des exilé.e.s et celle de l'association a permis qu'après plusieurs semaines de harcèlement, la pression se relâche. Mais, afin de respecter les règles de l'urbanisme et alors qu'une plainte pour installation illégale était déposée par la Mairie, le Secours Catholique a dû indiquer que son dispositif était une installation temporaire (maximum 3 mois). L'ensemble des modulaires ont donc été retiré avant le 8 mai.

En parallèle avait lieu, un second combat pour l'accès aux droits fondamentaux des exilé.e.s. Alors qu'en novembre, décembre et janvier, les associations n'avaient pas de lieu fixe pour distribuer la nourriture, l'arrivée plus importante de personnes à Calais début 2017, et leur

présence en plus grand nombre en certains lieux de la ville, a permis de mettre en place des distributions à heure fixe. La Mairie de Calais, ne pouvant pas interdire directement ces distributions, a interdit les "occupations abusives, prolongées et répétées". Là encore, il faudra attendre la suspension de l'arrêté par le juge administratif, au motif qu'il viole la dignité humaine, pour que les distributions puissent reprendre dans les lieux où se regroupaient les exilé.e.s. Malgré cette annulation, les tentatives d'interdiction et les entraves aux distributions n'ont jamais cessé : en mai, la police était toujours présente en nombre et empêchait que les distributions ne durent plus d'une heure. Puis, les distributions organisées en journée furent interdites. Très régulièrement, les forces de l'ordre venaient disperser les personnes pendant les distributions, parfois avant que les personnes n'aient pu accéder à un repas ; de nombreux exilé.es.s étant interpellé.e.s. A plusieurs reprises des bénévoles ont également été interpellé.e.s et, pour certain.e.s, placé.e.s en garde-à-vue

Face à ces entraves et aux difficultés pour les exilé.e.s d'accéder aux droits fondamentaux, douze associations, en lien avec une cinquantaine de personnes exilées, ont décidé de saisir le Tribunal administratif de Lille en juin 2017. Non pas, cette fois-ci, pour contrer des décisions indignes des autorités, mais pour demander au juge de reconnaître que la situation dans laquelle survivent les exilé.e.s de Calais est un traitement inhumain et dégradant ; et par conséquent, d'enjoindre aux autorités la mise en place de dispositifs permettant aux exilé.e.s d'accéder à leurs droits fondamentaux. Dans une décision du 26 juin, le tribunal administratif a reconnu que les exilé.e.s présent.e.s à Calais subissaient des traitements inhumains et dégradants, et a enjoint à l'Etat et à la Commune de Calais d'installer des points d'eau, des latrines et des douches. Les autorités nationales et municipales ont fait appel. Appel rejeté dans une ordonnance du Conseil d'Etat du 31 juillet 2017. Suite à cette décision, la Maire de Calais a indiqué qu'elle ne l'appliquerait pas. L'Etat, quant à lui, a pris son temps : il faudra attendre le 20 septembre pour que des douches soient enfin accessibles aux exilé.e.s à Calais.

Des combats âpres et longs pour quelques avancées minimales. En effet, si aujourd'hui, les personnes en exil accèdent enfin à l'eau potable et à un minimum d'hygiène, elles n'ont

toujours aucun lieu où se poser et se reposer, pas même un camp insalubre. Elles sont toujours quotidiennement chassées des sous-bois, fourrés et autres caches où elles cherchent à s’octroyer quelques heures de sommeil. Elles subissent des violences policières : coups, gazages, conduites loin de Calais suivies d’un retrait des chaussures et d’un dépôt sur le bord de la route, etc. Les effets personnels des exilé.e.s sont détruits, jetés aux ordures, ou dégradés par les forces de l’ordre. Un rapport de Human Rights Watch est venu confirmer tous ces éléments, par ailleurs dénoncés depuis des années par les associations intervenant à Calais. Le ministère de l’intérieur n’a alors eu d’autre choix que de diligenter une enquête interne en envoyant sur le terrain, à Calais mais également à Grande-Synthe, des inspecteurs de l’Inspection générale de l’administration (IGA) et des Inspections Générales de la Police Nationale (IGPN) et de la Gendarmerie Nationale (IGGN). Ce rapport a été rendu public fin octobre et reconnaît que des « plausibles *manquements à la doctrine d’emploi de la force et à la déontologie policière, principalement à Calais. Ils portent sur des faits de violences, sur un usage disproportionné des lacrymogènes, la destruction d’affaires appartenant aux migrants ainsi que le non respect de l’obligation de matricule RIOT* ». ¹

A Grande-Synthe également, la situation s’est fortement dégradée au cours de l’année 2017. Les difficultés vécues par les exilé.e.s, et les intervenant.e.s sur le camp humanitaire imposaient un travail de réorganisation rapide du camp. Ce travail était entamé en relation entre la Mairie de Grande-Synthe et les associations. Cependant, le 10 avril 2017, le camp était incendié. En quelques heures, il ne restait plus rien des abris où vivaient alors plus de 1500 hommes, femmes et enfants.

Suite à l’incendie, environ 1000 personnes furent envoyées dans des Centres d’accueil et d’orientation à travers la France. 70 mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) furent également mis.es à l’abri par l’AFEJI, association opératrice de l’Etat, qui, deux semaines avant l’incendie, refusait de reconnaître la présence importante de MNA sur le camp, et n’en comptait alors que 12.

¹ <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents/Evaluation-de-l-action-des-forces-de-l-ordre-a-Calais-et-dans-le-Dunkerquois>

Dès le lendemain de l'incendie, des personnes étaient de nouveau à Grande-Synthe et s'installaient dans le bois du Puythouck à quelques encablures de l'ancien camp de La Linière. En quelques semaines, c'est près de 500 personnes, dont plusieurs familles avec des enfants en bas âge, qui étaient présentes dans ce bois. Et alors que pendant plus d'un an, la ville de Grande-Synthe fut montrée comme un exemple pour bâtir une autre politique d'accueil, nous nous sommes retrouvé.e.s dans une situation analogue à la situation calaisienne : entre le mois d'avril 2017 et le mois de septembre, il y aurait eu près de 19 expulsions, appelées « nettoyage » par les autorités. Lors de ces opérations, le matériel utilisé par les exilé.e.s pour se protéger du froid et de la pluie (tentes, bâches, sacs de couchages, etc.) est enlevé et jeté. A Grande-Synthe aussi, les personnes savent n'avoir aucune chance de se créer un espace un tant soit peu pérenne où se poser et se reposer.

Dans ce contexte, le maire de la Ville de Grande Synthe, Damien Carême, après avoir porté plainte contre l'occupation du bois du Puythouck, a entamé un long travail de plaidoyer auprès des autorités préfectorales et gouvernementales, afin d'obtenir l'appui de l'Etat pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil. Contrairement à l'année 2016, la Mairie, n'ayant pas les moyens, refuse de s'engager seule, dans la mise en place d'un tel dispositif. Pendant des mois, le gouvernement a refusé toutes les demandes de la Mairie, et n'avait pour unique politique que celle de l'expulsion. Il faudra attendre le début du mois d'octobre pour qu'un dispositif minimaliste voit le jour : l'Etat a mis en place une tente à l'entrée du site où (sur)vivent les exilé.e.s, tente gérée par l'association ADOMA et appelée « accueil de jour ». Le Maire de Grande-Synthe préférera, lui, l'appeler « guichet d'information ». La tente est démontée quotidiennement, de mêmes que les latrines qui lui sont accolées. L'objectif de cet espace, comme celui du « bus-accueil de jour » qui lui fait suite, est d'inciter les personnes à quitter Grande-Synthe et intégrer les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES). Aucun dispositif d'accès à des douches n'est mis en place, puisque, selon les autorités, les personnes pourront accéder à ces dispositifs dans les CAES. Face à ce refus de l'Etat de prendre en compte la réalité, c'est-à-dire la présence de centaine de personnes à Grande Synthe, les associations locales poursuivent inlassablement leur travail : elles fournissent deux

repas par jour, informent les personnes sur leurs droits, les orientent vers les dispositifs d'accès aux soins, etc.

Le contexte de Grande-Synthe rend périlleux le positionnement des acteurs associatifs qui revendiquent un accueil enfin digne pour les exilé.e.s mais qui, dans le même temps, ont pour objectif de soutenir la Mairie dans son combat pour que cet accueil soit pris en charge par l'Etat. Pour le moment, les conditions de vie des exilé.e.s restent intolérables.

La PSM envisageait d'organiser un temps d'analyse sur l'expérience du camp de Grande-Synthe, après une année d'existence, en invitant les bénévoles et militant.e.s qui y intervenaient à en faire le bilan. Cela s'inscrivait dans sa mission plus globale de réflexion sur les formes d'accueil et d'hospitalité. Cependant, avec la destruction du camp par le feu, les urgences humanitaires ont repris le dessus. Parallèlement, la PSM n'en a pas moins appuyé le projet d'"Actes&Cités", mandaté par la Ville de Grande-Synthe notamment, dans le cadre d'un projet PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), qui visait à repenser les formes (bâties et architecturales) de l'accueil dans la ville. Dans ce cadre, la PSM a encouragé les chercheur.e.s et étudiant.e.s impliqué.e.s à solliciter l'expertise des associations sur le sujet et est restée en contact régulier avec Céline Barré, chargée de faire ce lien avec les associations

A Norrent-Fontes, l'année 2017 a vu le pouvoir judiciaire bafoué par le pouvoir exécutif. Depuis l'été 2016, les propriétaires des deux terrains (la Commune de Norrent Fontes et un groupement d'agriculteurs) sur lequel étaient installé.e.s les exilé.e.s cherchaient à en obtenir l'expulsion. Ils avaient saisi le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Béthune, lequel avait refusé l'expulsion par une ordonnance du 12 octobre 2016. Suite à un appel des propriétaires, la Cour d'appel de Douai a, elle aussi, dans une ordonnance du 6 avril 2017, refusé d'autoriser l'expulsion des habitant.e.s du bidonville en relevant l'inefficacité des mesures de relogement proposées (départ en centre d'accueil et d'orientation) qui conduiront à la reconstitution d'un campement. Malgré ces deux décisions, et alors que le contexte n'avait aucunement évolué, la Mairie de Norrent-Fontes, appuyée par la Préfecture du Pas-de-

Calais, a pris un arrêté municipal d'expulsion dans un délai de 48 heures, qu'elle a notifié aux habitant.e.s du campement le 16 septembre 2017 à 7h00. Les hommes et les femmes présent.e.s sur le camp ont alors, avec l'aide de leur conseil, déposé un référé-suspension contre cette mesure, le même jour en fin d'après-midi. Cependant, malgré l'information qui avait été transmise aux autorités, la Préfecture a choisi d'octroyer le concours de la force publique sans attendre la décision du Tribunal administratif. Dès le lundi 18 septembre à 7h30, le campement de Norrent-Fontes était encerclé par les forces de l'ordre, les personnes étaient conduites dans des bus et les abris détruits. Quelques jours après l'expulsion, de nombreuses personnes hébergées dans le CAES de Troisvaux et dans des hôtels à Arras ont quitté ces lieux, et sont revenues autour de Norrent-Fontes. Un nouveau campement est aujourd'hui installé sur un terrain privé du village de Quernes, à quelques kilomètres de l'ancien campement.

A Steenvoorde, après les diverses expulsions subies en 2016, certaines personnes exilées avaient pu se réinstaller sur un terrain du village. Le 11 juillet 2017, les forces de l'ordre ont détruit le campement, et les exilé.e.s ont été fermement invité.e.s à monter dans des bus à destination de CAO. Il semblerait que, comme l'année dernière, ce soit la procédure de l'ordonnance sur requête qui ait été utilisée, procédure permettant au juge de reconnaître que le propriétaire des lieux n'a pas pu contacter les occupant.e.s du terrain et, donc, de prendre une décision d'expulsion non contradictoire. En l'espèce, personne n'a eu accès en main propre ou par affichage à une quelconque demande de quitter les lieux avant que celle-ci ne soit faite directement par les forces de l'ordre.

Parallèlement à ces expulsions régulières, les autorités cherchent également à fermer le local appartenant à l'évêché et servant depuis 2008 d'accueil de jour pour les exilé.e.s de passage présent.e.s à Steenvoorde. Après avoir pris un arrêté municipal limitant l'accès à la salle et imposant de lourds travaux (qui ont été réalisés), elles ont menacé d'entamer des procédures d'expulsion pour que la salle soit fermée avant l'hiver. Pour le moment, elle est toujours ouverte et l'association locale veille.

A Tatinghem (commune associée à Saint Martin au Laert), la présence des exilé.e.s est longtemps restée peu visible, et non pris en charge par l'état, les bénévoles et associations fournissaient l'ensemble des services nécessaires à la survie (eau, douches, nourriture, etc.).

Cependant avec l'augmentation, toute relative, du nombre de personnes présentes sur le camp (d'une trentaine de personnes, le camp est passé à environ 80 personnes dans le courant de l'été), les maires de St Martin-lès-Tatinghem et de Longuenesse (le campement étant situé à la limite entre les deux communes) ont demandé, dans une lettre ouverte publiée dans la presse locale fin juillet, au Préfet du Pas-de-Calais l'expulsion du campement. Depuis lors, les exilé.e.s comme les bénévoles les soutenant sont en attente d'un éventuel arrêté d'expulsion.

A Angres, la maire Maryse Coupin, membre du réseau des élu.e.s hospitalières, continue la discussion avec le Collectif Fraternité Migrant autour de l'accueil des exilé.e.s vietnamien.ne.s dans cette petite commune du Pas de Calais. Le nombre de personne sur le camp a très fortement augmenté au cours de l'été 2017, portant à près d'une centaine le nombre d'exilé.e.s. Suite à des travaux exécutés par la mairie en septembre 2017 pour améliorer le lieu d'accueil (un ancien hangar) le nombre d'exilé.e a diminué. Ils et elles sont aujourd'hui une cinquantaine.

Cette année a été marquée à Angres par plusieurs événements dramatiques, le suicide à l'hôpital d'un jeune homme du camp soupçonné d'aide au passage, et l'agression sur le camp d'un exilé vietnamien par d'autres exilé.e.s.

A Cherbourg, plus d'une cinquantaine de demandeurs d'asile, survivent dans des squats ou chez des hébergeurs et hébergeuses solidaires. Ces demandeurs d'asile sont pour la plupart en procédure accélérée (sur le fondement « pays d'origine sûr », c'est le cas des albanais.e.s) ou en procédure Dublin.

Un camp s'est constitué récemment et abritent des personnes afghanes, pakistanaises et soudanaises. Les repas des exilé.e.s sont assurées par les associations, qui commencent à manquer de ressources financières.

A Dieppe, les activités de l'association Itinérance se sont principalement tournées vers l'accompagnement de Mineur.e.s Non Accompagné.e.s pris en charge ou en attente de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (cours de français, alphabétisation...). L'association accompagne également quelques exilé.e.s albanais.e.s, pour la plupart en cours de demandes d'asile pour des démarches juridiques ou médicales et envisagent de remettre en place des maraudes cet hiver.

I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

A. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

1. Organisation et animation de formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles sur les questions juridiques, pour qu'ils et elles puissent s'approprier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain.

Les salarié.e.s identifient les besoins en terme de formations des bénévoles très régulièrement, de manière formelle (sondage, appels téléphoniques, réunions) ou répertorient les demandes lors de diverses réunions. Les formations sont ouvertes à tou.te.s. Il peut s'agir également de « *commandes spécifiques* », de formations à la carte pour des associations en demande.

Cette année, 8 formations ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

a) **Droits des bénévoles et militant.e.s (Dieppe, Grande Synthe, Calais)**

Ces formations ont réuni presque une soixantaine de personnes sur trois lieux. On ressent un véritable intérêt pour ces questions au sein du réseau. Les formations ont porté autant sur ledit « délit de solidarité » (les contours et limites légales de l'aide apportée aux personnes en situation irrégulières), que sur les droits en garde à vue ou face à la police. La formation se terminait pas un temps d'échange sur les réflexes à avoir dans nos relations avec la police (droit de filmer, faire respecter ces droits en cas de contrôle d'identité, de garde à vue, etc.)

b) Signalement des Mineur.e.s non accompagné.e.s (Calais)

Nous avons animé cette formation en lien avec la Cimade Grande-Synthe, auteure d'une fiche réflexe sur cette thématique, fiche très utilisée dans le réseau (http://www.psmigrants.org/site/wp-content/uploads/2014/04/fiche_reflexe_MNA_NPDC.pdf). Des avancées considérables ont été constatées dans le réseau sur cette thématique et cette formation a vocation à être renouvelée régulièrement.

c) Défense des habitant.e.s de terrain (Norrent-Fontes)

Des formations ponctuelles, dans des « temps de crise » peuvent être animées par la PSM. Il s'agissait ici de rassurer les bénévoles et de mettre en place des outils pour préparer une éventuelle expulsion du camp, autant pour les bénévoles que pour les exilé.e.s.

d) Droits des exilé.e.s en retenue et rétention administrative (Norrent-Fontes et Dieppe)

Sur ces thématiques, nous disposons de plusieurs outils qui sont en ligne sur le site de la PSM, notamment le PASS arrestation, outil rédigé par des avocat.e.s, qui permet de faire un récapitulatif des droits des exilé.e.s dans cette situation et qui est bien utilisé par les associations.

e) La demande d'asile, le statut de réfugié (Dieppe)

Les bénévoles de Dieppe étaient demandeurs et demandeuses de renseignements pratiques sur le parcours de demandes d'asile, et notamment dans le besoin de comparer les parcours des exilé.e.s de leur département avec ceux et celles du Pas de Calais. Des apports sur la situation en Albanie et le traitement des personnes provenant de ce pays en France ont pu être amenés.

Les formations sur Dieppe sur trois thématiques citées plus haut, ont eu lieu sur deux jours et ont été l'occasion pour la PSM d'approfondir ses connaissances sur l'association Itinérance Dieppe et les

problématiques particulières liées à leur situation géographique et la nationalité des exilé.e.s présent.e.s, majoritairement des demandeurs et demanduses d'asile albanais.e.s.

Un classeur contenant l'ensemble des outils juridiques à disposition de la PSM a été remis à l'association Itinérance Dieppe. Notre idée est de développer cet outil, et de pouvoir le transmettre aux associations, mais également de développer un espace intranet. Un classeur a également été donné à Terre d'Errance Steenvoorde, mais il n'a pas été possible de mettre en place de temps de formations cette année.

Concernant les formations, nous souhaitons améliorer l'évaluation, afin qu'elle puisse permettre une réelle évolution de nos actions. Nous utilisons pour l'instant un outil classique, comportant quelques questions rapides, mais nous réfléchissons à un mode d'évaluation oral, plus novateur et dynamique.

2. Documentation des pratiques et formations en « sensibilisation »

Pour identifier les besoins des bénévoles et militant.e.s en matière de sensibilisation du grand public, mais aussi les pratiques et outils d'ores et déjà existants qui pourraient être valorisés et partagés dans le cadre des formations, la PSM continue d'interroger directement les associations et est attentive aux besoins qui peuvent émerger lors des différents temps de rencontre inter-associatifs. Elle observe et documente également les actions de sensibilisation qui sont mises en place par les associations membres, et plus ponctuellement par des organisations « hors-réseau »

Au cours de l'année 2017, la PSM a ainsi :

- participé à des temps de réflexion spécifiques sur la sensibilisation et l'éducation populaire organisés par des associations membres (groupes de travail « Les sensibles »)

de Terre d'Errance Norrent-Fontes ; groupe « Toutes et tous actrices et acteurs » du Secours Catholique à Calais ; atelier aux 2 ans de ECNou, à Beaurainville).

- accompagné des membres du réseau lors d'interventions en milieu scolaire (Roubaix, Lillers, Grande-Synthe, Marquise) ou auprès de publics de centres sociaux (Valenciennes).
- observé des ateliers de sensibilisation organisés par des associations membres (Planning familial 62 sur les femmes exilées ; La Cimade Lille en préparation des élections).
- assisté à des actions de sensibilisation ouvertes au grand public (exposition-photos de Terre d'Errance Norrent-Fontes, à Lille).
- suivi des associations dans divers événements publics où elles étaient invitées (Flandres Terre Solidaire au forum associatif de l'Institut régional de travail social de Loos).

Les « ateliers sensibilisation » qui ont été organisés cette année ont pris, au regard des espaces investis par les associations membres et des besoins nommés, deux formes :

- L'appropriation d'outils existants pour animer une sensibilisation « grand public » ou en milieu scolaire. C'est le cas de l'atelier organisé le 24 février à Norrent-Fontes, au cours duquel 12 bénévoles et militant.e.s ont pu s'approprier le jeu « En route avec les migrants » conçu par Caritas, et se familiariser également avec le film d'animation « Une girafe sous la pluie », produit par la Ligue des droits de l'homme belge pour sensibiliser les plus jeunes.
- Le partage d'expériences et de « bonnes pratiques », comme lors de l'atelier animé à Calais le 22 avril 2017. 15 personnes y ont collectivement échangé et réfléchi, notamment à travers une série de mises en situation, sur les attitudes et outils à adopter face à un public indifférent, voire hostile sur la question des migrations et de l'accueil des exilé.e.s.

Dans les deux cas, ces ateliers sont toujours l'occasion de transmettre des techniques d'animation favorisant la participation des publics, et de promouvoir plus largement une démarche d'éducation populaire, faisant place à, et prenant au sérieux les expériences des personnes auxquelles on s'adresse. C'est de ce vécu que l'on part pour alimenter ensuite la discussion, comprendre et éventuellement déconstruire collectivement les peurs et les préjugés.

3. Appui à des formations inter-associatives assurées par d'autres structures

Sur certaines thématiques, la PSM recherche également des intervenant.e.s spécialisé.e.s, ou facilite l'organisation de temps de formation proposés par d'autres structures.

C'était le cas cette année avec la formation de France terre d'asile sur la rétention administrative ou avec Translators without borders sur le renforcement des compétences des traducteurs et traductrices au sein des associations. Notre action consiste alors à clarifier les attentes, les enjeux, à trouver une salle, mobiliser les participant.e.s et gérer les inscriptions.

La plate-forme a aussi travaillé, comme en 2016, avec le Barreau de Lille, les CDAD (Centres Départementaux d'Accès aux Droits) du Nord et du Pas de Calais, la Cour d'Appel de Douai, les associations La Cimade, le Secours Catholique et la Fondation Abbé Pierre, pour proposer un programme de formation juridique adapté aux associations de la région Nord Pas de Calais. Ces formations devraient être assurées par un binôme avocat.e – association et prise en charge financièrement par la convention signée en 2016 par les acteurs et actrices citées plus haut.

Par ailleurs, des besoins très importants en termes de communication ayant été exprimés par plusieurs associations du réseau ces derniers mois, la PSM a organisé un premier temps de réflexion avec une experte en communication le 26 octobre réunissant 10 participant.e.s. Parmi les grandes questions posées par les associations : Comment mieux communiquer avec

les médias ? Comment créer un « coup médiatique » ? Comment ne pas disparaître de l'agenda médiatique ? Quels outils, quels réflexes mettre en place ? Quand faut-il privilégier une stratégie collective ou, à l'inverse, une stratégie individuelle ?

Enfin, la PSM a également souhaité offrir cette année aux bénévoles et militant.e.s de son réseau la possibilité de se former au théâtre de l'opprimé.e, outil d'éducation populaire par excellence. En vue d'une formation de 5 jours, qui se tiendra les 17, 18, 19 novembre, puis les 25 et 26 novembre, et qui accueillera de 10 à 15 personnes, des contacts ont ainsi été pris avec l'association T'OP ! Théâtre de l'opprimé de Lille et avec l'URIOPSS Nord-Pas-de-Calais, qui, dans le cadre de son programme de formation de bénévoles, prend en charge le coût pour les participant.e.s. Une réunion d'information, organisée le mercredi 18 octobre à Calais, a par ailleurs permis aux 15 personnes présentes de poser leurs questions à Stéphane, comédien en charge de la formation.

B. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse

1. Organisation de forums inter-associatifs

Pour la 5^{ème} année, la PSM a organisé un Forum inter-associatif, temps privilégié d'échanges et de réflexion, ouvert à tou.te.s les bénévoles et militant.e.s du réseau. Ce 20 mai 2017, le Forum a ainsi réuni plus de 80 personnes autour du thème « Quelle hospitalité ? ». Nous avons la chance d'avoir à nos côtés Hélène Salazar-Seul, professionnelle de la facilitation graphique, qui a préparé et co-animé toute cette journée, en s'appuyant sur différents outils visuels.

Deux intervenant.e.s sont venu.e.s nourrir notre réflexion. Le matin, suite à l'intervention de Camille Guénebeaud, docteur en géographie de l'Université Lille 1 et auteur d'une thèse intitulée « Dans la frontière. Migrants et lutte des places dans la ville de Calais », un travail en ateliers invitait les participant.e.s à recenser les acteurs et actrices de l'hospitalité et de l'inhospitalité sur leurs terrains respectifs. Nous en sommes ainsi venu.e.s à identifier

différentes « cibles » pour entrer en dialogue, élargir nos alliances et construire à terme davantage d'hospitalité : d'autres associations locales travaillant auprès des personnes précarisées ; les syndicats ; les communautés religieuses ; les actrices et acteurs économiques ; les médias ou encore les actrices et acteurs politiques.

L'après-midi, se fut au tour d'Alizée Dauchy, du Collectif Askavusa, de nous parler de la situation sur l'île de Lampedusa et des formes d'actions collectives qui s'y développent afin de construire l'accueil et les conditions pour vivre et agir ensemble. A partir de là, quatre groupes ont ainsi réfléchi à des actions très concrètes en vue de se rapprocher des collectifs travaillant auprès des personnes précarisées, d'approcher les syndicats, de mieux contrôler le message médiatique et d'interpeller les élu.e.s politiques.

Moment de réflexion, orienté vers le passage à l'action donc, ce Forum ne se voulait tout autant un moment de rencontre entre bénévoles, de valorisation des expériences et de convivialité. Différents travaux artistiques, issus de l'action de bénévoles et militant.e.s, ornaient les murs et coins de la salle. A leur arrivée, les participant.e.s étaient invité.e.s à venir compléter une frise retraçant l'histoire des différents camps et expérimentations hospitalières (une mémoire construite par les associations et qui a vocation à s'enrichir de rencontre en rencontre). Le repas a été un temps particulièrement convivial, et deux spectacles ont également ponctué cette journée : un conte et une écoute musicale, animée par Emilie Delage (Attacafa, Université Lille3).

Dans les semaines qui ont suivi, deux rencontres ont eu lieu avec les organisateurs et organisatrices du forum pour réfléchir notamment aux possibilités et manières de donner suite aux diverses pistes d'action qui ont pu émerger lors de cette journée. Trois pistes de travail ont surgi :

- Un groupe « politique » pour actualiser le projet de « Maison du migrant » et réfléchir au plaidoyer à effectuer afin de construire une politique d'hospitalité

- Un groupe « communication » pour renforcer notre communication, créer de nouveaux médias et faire entendre un autre discours sur les migrations et la situation des populations exilées dans nos régions
- Un groupe « alliances » pour se rapprocher de potentiel.le.s allié.e.s (syndicats et personnes précarisées en particulier)

2. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles et des services civiques

Une réflexion large est menée au sein du réseau concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles.

La PSM a été sollicitée par la Ligue de l'Enseignement du Pas de Calais pour participer à la formation des prochain.e.s services civiques accueilli.e.s sur la thématique « exilé.e.s », notamment en ce qui concerne les contours du « délit de solidarité ». Il a été décidé que les services civiques de la Ligue assisteront à l'ensemble des formations organisées par la PSM sur leur temps de volontariat, pour qu'ils et elles puissent rencontrer d'autres structures associatives et passer quelques heures en dehors du terrain.

Bénévole, militant.e, service civique ou salarié.e, il est très important de bien connaître le contexte de son action, le terrain, les acteurs et actrices (associations, police, fachosphère, autorités politiques locales) et l'histoire des lieux.

La discussion sur la question de l'accueil au sein du réseau est ancienne : pour tou.te.s, il est apparu nécessaire de prévoir des temps de supervision individuels et collectifs, d'aménager des temps de récupération et de congés longs. La réflexion sur l'accueil « des nouveaux et nouvelles » semble pouvoir être menée de manière plus collective qu'auparavant. La création d'outils communs d'accueil (formations, fiches pratiques, temps dédiés) pourrait faciliter le travail des associations auprès de l'ensemble des personnes amenées à se rendre sur le terrain.

3. Cycle de réflexion sur les passeurs

Le 5 octobre a eu lieu à Burbure un premier atelier sur les « passeurs » réunissant une trentaine de bénévoles venu.e.s principalement des camps des terres.

Le constat a été fait il y a quelques mois par la PSM de la nécessité de réunir notre réseau sur cette question. En effet, à Tatinghem, où des passeurs kurdes semblent avoir « pris le pouvoir sur le camp » ; à Norrent Fontes, où les exilé.e.s « ont chassé » les passeurs ; à Angres, où l'on sait que les personnes vietnamiennes sont les premières victimes de la traite des êtres humains... Partout, sur l'ensemble des camps, des discussions ou des silences gênés accompagnent la figure « du passeur ».

L'idée de cet atelier était de permettre à chacun.e, dans un cadre confidentiel et de non jugement, de pouvoir échanger et questionner sa relation, ou celle de son association, avec les passeurs. Des « groupes d'interview mutuel » ont permis de réunir 4 à 5 personnes pendant près de 45 minutes, avant une restitution en plénière.

La discussion a été animée et de nombreuses pistes d'action ont été dégagées par les participant.e.s. parmi lesquelles :

- la nécessité de construire un discours médiatique contre l'Etat ou les Etats qui construisent et favorisent l'existence des passeurs avec leurs politiques migratoires toujours plus répressives
- Le souhait de sensibiliser au fait que le trafic d'être humain est le trafic le plus lucratif, avant le trafic de drogue
- La nécessité de réfléchir collectivement à notre « participation » en tant que bénévole à système d'exploitation et aux mécanismes que chacun.e met en place pour s'en prémunir...

Il s'agit pour la PSM désormais d'analyser ces éléments et de proposer d'autres temps de rencontre, formation, conférence au réseau.

4. Conférences autour de personnes ressources

La PSM organise des conférences sur des sujets qui intéressent et interpellent les associations. Deux conférences ont eu lieu cette année :

- Karen Akoka, Maitre de conférence en sciences politiques, spécialisée sur les questions de migration et d'asile, le 27 janvier à Grande Synthe sur « *Migrant.e.s économique" ou "réfugié.e.s politiques" : le tri des indésirables ?* »
- Claire Rodier, juriste au GISTI et spécialiste des politiques européennes d'immigration et d'asile, et des membres de « Calais Research », groupe de recherche sur "le régime frontalier" à Calais, intervenaient le 7 mars à Calais pour répondre à la question « **A qui profitent les contrôles migratoires ?** »

Ces conférences ont réuni entre 50 et 60) et elles ont été des moments conviviaux. Ces espaces où les bénévoles sortent de l'urgence et du terrain sont très importants et ressourçants. De plus, ils permettent de créer des liens avec des associations nationales et des chercheurs et chercheuses qu'il est plus aisé de solliciter par la suite.

C. Outils : identifier et partager les outils pertinents

1. Documentation et diffusion d'outils de sensibilisation

Comme indiqué plus haut, la PSM est engagée dans un travail de documentation et de diffusion d'outils de sensibilisation. Pour identifier les outils qui existent déjà, les salarié.e.s font un travail de veille et assistent ponctuellement à des actions de sensibilisation menées « hors-réseau ». Ont ainsi pu être identifiés différents outils : documentaires, films d'animation, livres et expositions ou encore exposé-débat sur le thème des migrations (Collectif Confrontières). L'ensemble de ces outils sont ensuite partagés sur le site internet de

la PSM, dans sa newsletter mensuelle, et dans le cadre des « ateliers sensibilisation » le cas échéant.

Plus d'une vingtaine d'outils (jeux, livrets anti-préjugés, affiches) et une quarantaine de vidéos sont ainsi désormais en ligne, dans un onglet dédié, à disposition des personnes souhaitant organiser une action de sensibilisation. Des icônes indicatives ont été ajoutées pour accompagner ces personnes dans leur choix, ou encore mettre de l'avant les outils « testés et approuvés » par les membres du réseau.

Pour avoir encore davantage de prise sur la manière dont ces outils sont (ou non) appropriés par les bénévoles et militant.e.s, et pour valoriser également l'expertise développée au sein du réseau auprès des institutions (écoles, universités, festivals, centres sociaux, etc.). Reste encore à obtenir davantage de prise sur la manière dont ces outils sont (ou non) appropriés par les bénévoles et militant.e.s, ce qui passe en partie par les "ateliers sensibilisation", et à valoriser également l'expertise développée au sein du réseau auprès de différentes institutions (écoles, universités, festivals, centres sociaux et culturels, etc.).

2. Mise à disposition d'outils juridiques et suivis de cas individuels

La PSM est sollicitée par les bénévoles du réseau, mais aussi par des personnes extérieures sur des questions juridiques complexes. Nous constatons que le niveau de connaissance et d'expertise de plusieurs bénévoles est de plus en plus élevé et les questions soulevées peuvent dépasser les compétences des salarié.e.s de la PSM, d'où l'importance de cultiver un réseau de juristes, d'avocat.e.s et d'expert.e.s dynamique. Les thématiques abordées sont très larges :

- f) droit et défense des occupant.e.s de terrain (confiscation, dégradations, vols de matériels, expulsions...)
- g) limites légales de l'aide apportée aux personnes étrangères en situation irrégulière (hébergement, distribution de nourriture..)

- h) droit pénal : dépôt de plainte, lien avec l'administration pénitentiaire, droit des victimes de violence à caractère raciste, sexuel..., poursuites de militant.e.s
- i) protection et droits des Mineur.e.s non accompagné.e.s
- j) droits des personnes retenues
- k) problématique de l'asile, droits des demandeurs d'asile, des réfugié.e.s statutaires.
- l) amendes de stationnement, de dépôts sauvages d'ordures autour de lieux de vie des exilé.e.s
- m) conseils aux associations dont les locaux sont menacés de fermeture administrative
...

Des outils juridiques sont élaborés au sein des divers groupes animés par la PSM ou préparés pour l'animation de formation. Le temps de réalisation des outils est assez long et demande un suivi important. Actuellement, la PSM travaille sur deux thématiques précises :

- n) Comment se protéger des personnes malveillantes à l'égard des exilé.e.s et des soutiens, notamment sur les réseaux sociaux (protéger comptes facebook, veiller à l'utilisation des vidéos, etc.)
- o) Comment se comporter face à la police, comment organiser la défense des bénévoles, militant.e.s dans un contexte très tendu d'action policière

Les outils sont pour l'instant assez épars, mais l'idée serait de fournir à chaque nouveau et nouvelle bénévole un « welcome book » comprenant l'ensemble de ces informations, accompagné d'un temps de formation.

3. Alimentation du site internet de la newsletter et de la PSM

La PSM alimente un site Internet qui se veut un espace de partage d'informations à destination du réseau et du grand public. Il est mis à jour régulièrement. *Adresse du site :*
<http://www.psmigrants.org/>

Cette année, les rubriques « sensibilisation » et « ressources juridiques » ont été étoffées.

La PSM dispose également de ressources électroniques qui ne sont pas diffusables à grande échelle (ressources internes ou trop spécialisées) et réfléchit à la création d'un Intranet avec son fournisseur Cliss21 et avec les différentes associations du réseau pour faciliter le partage des ressources

Par ailleurs, la PSM dispose également d'une page Facebook :

<https://www.facebook.com/plateformedeservicesauxmigrants/>

Depuis décembre 2016, la PSM envoie mensuellement une newsletter. Celle-ci est désormais adressée à plus de 800 abonné.e.s. Elle reprend des informations des associations ou des « jungles », des outils juridiques et de sensibilisation ainsi que des articles de fond sur des sujets précis. Elle peut également être le lieu de relai de pétition, d'offres de formations ou d'emploi.

Les salarié.e.s de la PSM sollicitent les membres du réseau régulièrement pour compléter cette newsletter : rédaction d'articles, réactions à des événements d'actualités. C'est un espace d'expression et d'échange qui permet d'avoir une visibilité sur ce qu'il se passe dans l'ensemble du réseau, de faire connaître les activités de la PSM et centraliser des informations.

II. Coordination et actions collectives

A. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

1. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime, quasiment depuis son origine, des groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord Pas de Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

Il y avait à l'origine un « groupe juridique régional » se réunissant à Calais une fois toutes les 5 semaines. Avec l'augmentation du nombre de personnes présentes à Grande Synthe et à Norrent Fontes en 2015 et 2016, des groupes locaux sont nés dans ces deux villes ainsi qu'à Calais.

Ces groupes locaux se réunissent plus ou moins régulièrement, en fonction des associations en présence sur le terrain à telle ou telle époque et des actions en cours.

Le « groupe juridique Dunkerque » s'est réuni très régulièrement jusqu'à l'incendie du camp de la Linière le 11 avril 2017. Après la destruction, quelques rencontres ont eu lieu mais l'action des associations devant être redéfinie, encore, la mobilisation a été moins importante. Le groupe s'essouffant, il a été décidé d'une part de favoriser au sein de ces groupes des temps de travail avec des objectifs précis et limités (par exemple : réflexion autour d'un tract à destination des mineur.e.s) et d'autre part de thématiser les groupes (par exemple, un groupe a été consacré en octobre aux violences.)

Le « groupe juridique Norrent Fontes » se réunit environ toutes les 6 semaines et a la particularité de ne pas être inter-associatif, étant composé exclusivement des membres de Terre d'errance Norrent Fontes. Ce groupe est appuyé par les deux avocat.e.s de l'association et il rend compte régulièrement au GISTI ainsi qu'à la fondation Abbé Pierre. C'est au sein

de ce groupe qu'ont pu se construire les stratégies de défense contre les procédures enclenchées par les propriétaires du terrain sur lequel se situait le camp de Norrent Fontes. Suite à la destruction du camp, le 18 septembre 2017, en vertu d'un arrêté municipal, la stratégie contentieuse continue et le groupe juridique s'est renforcé de deux nouveaux membres.

Le « groupe juridique Calais » s'est réuni deux fois cette année. Auparavant « avalé » par le groupe juridique régional, il a pour objectif de se pencher sur des situations individuelles et de tenter de mettre en place les conseils et préconisations du groupe juridique régional.

Le « groupe juridique régional » a pris une dimension supérieure cette année. Il réunit désormais près de dix avocat.e.s et une grande partie des associations du réseau. C'est un espace dans lequel sont débattues des questions non résolues par les groupes juridiques locaux et qui se veut « pourvoyeur de solutions ». Il y est question d'élaboration de stratégie collective. C'est également un temps de rencontre et d'information mutuelle entre associations et avocat.e.s. Un compte rendu avec des pistes d'action est envoyé aux participant.e.s et plus largement à l'ensemble du réseau de la PSM.

Une nouvelle liste de discussion dédiée à ce groupe, qui se réunit une fois par trimestre, a été créée par la PSM et réunit avocat.e.s, syndicat de la magistrature et associations.

L'articulation de ces différents groupes et leur suivi et parfois mise en difficulté par les différentes urgences.

2. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives

Les réunions inter-associatives de Calais, organisées toutes les semaines sous l'impulsion et l'animation de la Plateforme de services aux migrants, se poursuivent cette année avec la même régularité qu'avant la destruction du bidonville calaisien en octobre 2016.

Cette rencontre réunit entre 15 et 25 personnes appartenant à des associations présentes sur le terrain depuis longtemps (Médecins du Monde, Secours Catholique...), des associations britanniques (Help Refugees, Safe passage...), des associations et des militant.e.s calaisien.ne.s (Réveil voyageur, Salam Calais...) des militant.e.s, des chercheurs et chercheuses de passage, des avocat.e.s et des personnalités venues nous soutenir.

Ces réunions permettent de faire un point sur la situation sur le terrain hebdomadairement, d'échanger des informations, des points de vue et parfois de prendre des décisions collectives. C'est dans ces instances que sont discutées la rédaction de communiqués de presse ou de lettres aux autorités ou encore de contentieux juridiques collectifs (cf : contexte d'action).

La PSM essaye de créer un climat pacifié et de remédier aux tensions en proposant divers outils (règles d'assemblée, respect des temps de traduction, proposition de résolution de conflits en dehors de l'instance...).

3. Animation du groupe de travail « Solidarité précaires »

Dans les suites du Forum de la PSM organisé le 20 mai 2017, certain.e.s participant.e.s ont souhaité rester en contact pour poursuivre une piste d'action particulière : créer des alliances avec les personnes précarisées, et avec les organisations accompagnant ces dernières. A été ainsi créée la liste de diffusion « solidarité précaires ».

Une première réunion s'est tenue à Calais le 18 juillet, et a abouti à la définition d'une première étape de travail : utiliser la symbolique du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, pour faire se rencontrer des associations travaillant auprès des personnes exilées et d'autres agissant contre la pauvreté à Calais. Les frontières entre ces deux « groupes » d'organisations et leur action n'étant évidemment pas parfaitement étanches... Le Secours Catholique local, dont l'action s'adresse tout autant aux personnes en situation de pauvreté

d'un côté, qu'aux personnes exilées de l'autre, a ainsi été une ressource centrale dans cette démarche.

Quelques associations calaisiennes ont ainsi été rencontrées en amont de la rencontre, que ce soit l'Association d'Entraide Calaisienne, ou encore Cal'Epi, épicerie sociale de MAHRA-Le Toit, à l'occasion de sa journée Portes-ouvertes. Le but : prendre le temps de connaître l'action de ces associations implantées depuis longtemps sur la commune de Calais et agissant auprès de sa population.

La rencontre du 17 octobre elle-même a réuni plus d'une vingtaine de personnes, issues de 7 organisations différentes.

Reste maintenant à mieux se connaître, à s'assurer que la parole de chacun.e est entendue, et à continuer à élargir ainsi les bases de notre alliance.

Cependant, la création et la coordination de ce nouveau groupe de travail a d'ores et déjà obligé la PSM à *revisiter son volet sensibilisation et éducation populaire de manière innovante, du moins ambitieuse* : la lutte contre les préjugés et le racisme passe aussi par notre capacité à « fabriquer du commun » (pour reprendre le terme d'un projet artistique développé par Camille Louis et Etienne Tassin). Il s'agit de créer des espaces de rencontres, autour de situations et de difficultés partagées, d'intérêts communs ; il s'agit de favoriser des échanges de savoirs et de savoir-faire, pour pouvoir peut-être, à terme, non seulement mieux vivre ensemble mais aussi agir ensemble. Sensibilisation et organisation collective gagnent alors à être pensées de manière conjointe.

B. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

1. Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles

La question de la défense des habitant.e.s de terrain, camps et squats a pris une ampleur considérable au sein du réseau. Les associations se sont formées et s'arment juridiquement pour préserver les droits des exilé.e.s. non hébergé.e.s.

Une « fiche conseil » basique a été élaborée par la PSM, sur la base des discussions avec des avocat.e.s, la Fondation Abbé Pierre et le GISTI pour donner des réflexes de base aux bénévoles (installation d'une boîte aux lettres sur le camp, identification des propriétaires du terrain, rédaction d'un historique du lieu, lien privilégié avec les avocat.e.s...)

L'étape supérieure semble être celle du plaidoyer et de l'action collective. C'est ce que peut nous permettre l'initiative proposée par la Fondation Abbé Pierre et Romeurope de travailler ensemble sur la construction d'un observatoire des expulsions des lieux de vie identifiés comme informels (bidonville, camps, squats, terrain..).

L'objectif de cet observatoire est de recenser les expulsions et évacuations afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffrés, datés, précis.

2. Observatoire des violences policières

La PSM s'est engagée, en partenariat avec les associations E&P (Echanges et Partenariats) et le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s) à accueillir sur le territoire du réseau PSM un ou deux services civiques. Une fiche de mission a été co-écrite avec ces associations, ce qui a donné lieu à des rencontres régulières, physiques ou virtuelles.

La mission de ces services civiques est de contribuer à la création d'un observatoire des droits des exilé.e.s à la frontière franco-britannique. Les services civiques suivront à Paris une formation collective organisée par Echanges et Partenariats, en lien avec le GISTI en octobre

2017. Puis la PSM accueillera les volontaires dans le Nord Pas de Calais entre novembre 2017 et mars 2018. Les services civiques seront encadré.e.s par deux personnes membres du bureau de la PSM et seront intégrées aux réunions de coordination de l'équipe salariée.

Les services civiques auront pour mission de venir en appui aux actions d'observations et de plaidoyers déjà menées par les associations du réseau, dans l'objectif de dénoncer la situation de non-droit régnant dans la zone et de renforcer les actions de nature à la faire cesser.

Le 15 octobre 2017, Echanges et Partenariats s'est vu opposer un veto par l'Agence du Service civique spécifiquement sur cette mission d'observatoire des violences sur le littoral.

Le GISTI, E&P ainsi que la PSM ont souhaité que cette mission puisse avoir lieu et il a été proposé de transformer ces services civiques en stage. Nous espérons pourvoir accueillir deux stagiaires à partir du 20 novembre 2017.

3. Campagne délinquant.e.s solidaires

La PSM a participé à la mobilisation autour du réseau « délinquants solidaires », qui s'est formalisé en 2016. Ce réseau, qui réunit désormais plus de 650 associations et collectifs, a pour vocation d'en finir avec le délit de solidarité. Trois grands rassemblements ont eu lieu en 2017, la PSM a principalement mobilisé autour de l'événement ayant eu lieu à Lille (autour du procès du Loossois Jean Luc Munro, accusé de violence avec arme - son vélo- contre un policier lors de la destruction d'un bidonville où survivaient des personnes roms) et Paris.

La participation à ce réseau prend tout son sens pour les membres de la PSM, dont la quasi totalité est signataire du Manifeste (<http://www.delinquantssolidaires.org/le-manifeste/>).

Le travail de la PSM consiste à suivre ces affaires, à conseiller, écouter, rassurer les bénévoles, parfois leur trouver un.e avocat.e, rassembler des preuves, mobiliser le réseau pour venir aux audiences, rédiger des comptes rendus de ces audiences, inciter les personnes à se rapprocher du réseau « Délinquants solidaires »... Ces temps d'accompagnement ont été

particulièrement prenants lorsque ce sont des bénévoles britanniques d'association du réseau qui ont été poursuivis.e.s, le travail à distance avec les avocat.e.s étant plus complexe.

4. Etats généraux

Le 15 juin, 470 associations et collectifs, dont plusieurs membres de la PSM, demandaient au nouveau Président de la République et au gouvernement d'organiser une conférence nationale sur la politique migratoire en France. Cet appel étant resté sans réponse satisfaisante, plusieurs de ces associations ont décidé d'organiser cette conférence citoyenne elles-mêmes, afin de construire des propositions d'accueil digne pour les étrangères et étrangers en France.

La PSM a participé à la rencontre préparatoire du 7 octobre, pour pouvoir rendre compte de la démarche qui se met en place au reste du réseau. Le rôle plus particulier de la PSM pourrait être, dans ce cadre, de s'assurer que les revendications qui vont naître de ces Etats généraux au niveau national soient bien irriguées par les différentes situations régionales, dont celle des personnes exilées coincées à la frontière franco-britannique. Elle pourrait également soutenir le travail de mobilisation et de sensibilisation dans l'optique d'Etats généraux décentralisés qui se dérouleraient dans la région.

Le « groupe politique », issu d'un des ateliers du Forum de la PSM, pourrait ainsi s'articuler autour de ce projet d'Etats généraux.

5. Projet INALCO – LIMINAL

LIMINAL (Linguistic and Intercultural Mediations in a context of International Migrations) est un projet de recherche porté par l'INALCO, Ecole des langues orientales de Paris, sur la « médiation » : il s'agit notamment d'identifier les malentendus qui peuvent naître dans les interactions des bénévoles, professionnel.le.s ou institutionnel.le.s avec les personnes exilées,

pour ensuite pouvoir proposer des outils accessibles, permettant d'améliorer la communication avec les exilé.e.s.

La PSM s'est engagée à faciliter la coordination du travail de recherche sur le terrain, auprès des associations et s'assurera également à ce que les résultats de la recherche et ses retombées soient bien accessibles à celles-ci.

6. Rencontres avec des partenaires et personnalités (avocat.e.s, Défenseur des droits, etc.)

Les salarié.e.s de la PSM et/ou des membres du Conseil d'administration sont régulièrement sollicité.e.s pour intervenir lors de tables rondes, ou pour échanger avec des étudiant.e.s ou des chercheurs et chercheuses, afin de présenter la situation et les enjeux migratoires dans la région. Ces rencontres profitent à leur tour à l'action et la réflexion de la PSM de plusieurs manières.

Ainsi de : notre participation à la réunion du Child coordination, notre rencontre avec la Ligue de l'enseignement sur leur projet européen concernant les mineur.e.s non accompagné.e.s, notre intervention à l'assemblée générale de La Cimade à Lille, ou encore nos réunions téléphoniques régulières sur le contexte de la frontière franco-britannique avec le Défenseur Des Droits et l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. La PSM a également rencontré les étudiant.e.s, chercheuses et chercheurs d'Actes&Cités, autour d'un projet de recherche à Grande-Synthe, ainsi que des chercheurs japonais et différent.e.s journalistes. Elle s'est également entretenue avec un responsable de RefAid, cette application téléphonique destinée aux exilé.e.s pour mieux accéder aux ressources, et des personnes de Translators without borders. Elle était par ailleurs présente à la journée sur le Droit au logement et à l'hébergement opposable, organisée par la Fondation Abbé Pierre le 8 février dernier, Fondation qu'elle tient par ailleurs régulièrement au courant des développements et enjeux juridiques sur le terrain.

Des rencontres ont également eu lieu avec le syndicat de la magistrature pour faire le point sur les relations avec le procureur de Boulogne sur mer.

Deux des salarié.e.s de la PSM ont également participé à un atelier organisé par Safe Passage à Calais sur « le plaidoyer et l'organisation collective » le 29 juin. Au-delà des informations et réflexions partagées pendant l'atelier, celui-ci voulait ouvrir la voie à un travail de plaidoyer mieux coordonné entre l'Angleterre et la France sur la question du regroupement familial pour les mineur.e.s.

Suite à cet atelier, les salarié.e.s ont également gardé le contact avec Jean-Michel Knutsen, organisateur communautaire en Angleterre, pour l'informer davantage de la situation des exilé.e.s dans la région et réfléchir avec lui aux possibilités de renforcement du « pouvoir collectif » des associations et collectifs locaux, via la création d'alliances citoyennes élargies.

C. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation

1. Coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les associations du réseau, dans leur mission d'accompagnement et de soutien des exilé.e.s se retrouvent parfois au cœur d'actions contentieuses, en défense (contestation d'arrêtés municipaux ou préfectoraux) ou de manière pro-active pour demander l'amélioration des conditions de vie des exilé.e.s. (cf : contexte d'action)

Dans le cadre de ces contentieux, la PSM essaye de faciliter les liens entre associations et avocat.e.s. Les façons de travailler et les attentes étant parfois très différentes. C'est un véritable travail de médiation et de « digestion » des informations. Ce sont les associations sur le terrain qui réalisent le travail de collecte d'informations et de documents, la PSM qui coordonne et explicite, et les avocat.e.s qui répondent aux questions et proposent des stratégies.

Grâce au groupe juridique régional et aux précédents contentieux menés par les associations du réseau, le lien avec les avocat.e.s s'est véritablement resserré et le travail avec eux et elles a lieu quasiment quotidiennement. Bénéficiaires des informations du réseau, ils et elles peuvent être plus réactifs et plus impliqués.e.s.

En défense, comme en « attaque », la préparation de contentieux est un temps fort pour les associations et pour les salarié.e.s de la PSM. La PSM, ses salarié.e.s, dirigeant.e.s, comme les associations membres disposent d'une meilleure connaissance des questions juridiques et d'une plus grande expérience au fil des années. Ce qui permettra, nous l'espérons, d'obtenir de meilleures décisions à terme devant les tribunaux.

2. Rédaction et diffusion de courriers d'interpellation des autorités

La PSM soutient les associations dans leur mission d'interpellation des autorités, elle anime des instances de rédaction ou de réflexion sur des courriers, fait des propositions, coordonne les corrections, commentaires, récolte les signatures des associations et envoie les courriers.

Cette année, des courriers ont été envoyés à la Mairie de Calais et de Grande Synthe, au Préfet du Pas de Calais, au Président de la République, au Procureur de la République, aux Ministres de l'intérieur et du logement.

Le dernier courrier en date était adressé aux Préfets du Nord et du Pas de Calais pour les interpellier sur les vols, dégradations des affaires personnelles des exilé.e.s dans l'ensemble de la région Nord Pas de Calais.

Ces courriers sont issus de discussion inter-associative, ou des groupes juridiques. Ils sont très souvent rédigés par les salarié.e.s de la PSM en lien avec des avocat.e.s. Ces courriers sont très utiles dans le cadre des divers contentieux menés par les associations membres du réseau, ils peuvent notamment prouver devant les juges l'absence de réponse des autorités ou des réponses inadaptées.

3. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

Les associations membres ou les salarié.e.s de la PSM sont régulièrement sollicité.e.s pour des actions collectives de sensibilisation. Lorsque plusieurs associations membres participent à

une même action de sensibilisation, la structure appuie autant que possible le travail de coordination et d'organisation.

Nous étions ainsi très directement impliqué.e.s dans la préparation d'une soirée théâtre-débat, organisée par la Fondation Abbé Pierre à Grande-Synthe le 3 février, et ayant notamment pour objectif de faire connaître les projets soutenus par la Fondation sur ce territoire. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes à cette soirée.

Notre plate-forme a également été très active dans le cadre du festival « La Saveur de l'autre », organisé par la scène culturelle nationale du Channel, à Calais, les 25 et 26 mars derniers, et qui a réuni dans un même espace (avec d'autres) : le Planning familial 62, la Cabane juridique, le Réveil voyageur, Terre d'Errance Norrent-Fontes et le PEROU. La PSM a animé 4 réunions préparatoires, avec l'aide bénévole de Quentin Chevalier, qui assurait la coordination à la fois auprès des diverses associations participantes et de notre interlocutrice au Channel.

De la même façon, sans être directement présente lors du Salon du livre du 1^{er} mai à Arras, une salariée de la PSM a appuyé l'organisation d'un stand inter-associatif réunissant 3 associations membres cette journée-là. A la Braderie de Lille du 1^{er} et 2 septembre, ce sont à nouveau 3 organisations du réseau qui ont sensibilisé à la question des exilé.e.s dans le cadre du village associatif organisé par le Café citoyen. Parmi la centaine de personnes ainsi interpellées, plus d'une vingtaine ont participé à la campagne « Douche pour tou.te.s », lancée par le Secours Catholique et largement relayée dans le réseau, en se faisant prendre en photo sous un dispositif de douche rudimentaire, dénonçant par-là l'inaction des pouvoirs publics face aux atteintes répétées aux droits et à la dignité des personnes en exil.

Enfin, la PSM peut aussi apporter un soutien plus ponctuel, principalement en termes de mobilisation et de communication, à l'organisation de diverses actions collectives. Pour la manifestation inter-associative organisée à Calais le 23 septembre par exemple, à l'occasion de la journée mondiale de la paix, une salariée a ainsi participé à une réunion préparatoire pour identifier le soutien qui pouvait être offert, informé sur et diffusé l'invitation à la manifestation dans l'ensemble du réseau.

4. Coordination du Journal des Jungles

La création et la diffusion du Journal des Jungles continue d'occuper une place centrale dans le travail de mise en lien des camps, de sensibilisation et d'éducation populaire de notre plateforme. Un.e à deux salarié.e.s participe(nt) ainsi au comité éditorial, un collectif composé par ailleurs de membres des associations Itinérance Cherbourg, Terre d'Errance Norrent-Fontes, d'une bénévole active sur le camp de Tatinghem et de 3 autres « personnes ressources ».

A ce jour, 2 résidences d'écriture se sont tenues en 2017 : une à Dieppe, du 9 au 12 mars, et une à Norrent-Fontes, du 29 juin au 2 juillet, donnant lieu à 2 publications :

- a) Le n°8, intitulé « The loop », décrit le cercle vicieux dans lequel se retrouvent trop souvent enfermées les personnes exilées. Il est le fruit d'une rencontre entre des exilés albanais (sur)vivant dans des interstices de la ville, de jeunes mineurs non accompagnés originaires d'Afrique de l'Ouest et d'Irak, d'exilés éthiopien et soudanais venus du bidonville de Norrent-Fontes, et de bénévoles des associations Itinérance Dieppe, Terre d'errance Norrent-Fontes et Itinérance Cherbourg.
- b) Le n°9, intitulé « Acting together »/« Agir ensemble » témoigne, lui (à la veille de la destruction du camp par l'Etat), des formes d'organisations et de solidarités qui se sont développées autour du bidonville de Norrent-Fontes. Ont participé à cette

résidence des femmes et des hommes parti.e.s du Soudan, d'Erythrée et d'Ethiopie, des bénévoles et militant.e.s de Terre d'Errance Norrent-Fontes, d'Itinérance Cherbourg et de Tatinghem.

Pour la réalisation de ce journal, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer à chaque fois sur des graphistes et des artistes bénévoles. Grâce à ces professionnel.le.s et leur participation aux résidences, les textes produits sont servis par une mise en page et une face affiche créatives et désormais distinctives !

Nous nous sommes également rapproché.e.s de l'Université des langues orientales de Paris (INALCO), et avons pu ainsi bénéficier, lors de la résidence à Dieppe, de la présence de 2 étudiant.e.s qui ont assuré les traductions de et vers l'albanais. Si la même opération n'a pas été possible pour la résidence suivante, la PSM travaille cependant à systématiser ce partenariat avec des étudiant.e.s de l'INALCO, leur présence permettant des échanges plus riches et plus inclusifs. Parallèlement, le fait d'avoir des traductions finalisées au terme de la résidence d'écriture permet de gagner beaucoup de temps sur le processus de publication du Journal.

Enfin, parce que la singularité de ce Journal des Jungles est avant tout d'offrir un support à la parole des personnes exilées, le comité éditorial réfléchit de manière continue aux moyens de la faire émerger, malgré les contraintes évidentes, et de lui donner toute sa place. Par exemple, l'équipe éditoriale arrive de moins en moins avec une thématique en tête en début de résidence. Elle essaye d'adapter l'animation et les outils (artistiques) à disposition pour que ce soit les exilé.e.s participant.e.s qui décident du ou des thèmes à aborder, et entrent ensuite en dialogue, sur cette base, avec les bénévoles et militant.e.s présent.e.s.

Publiés à 4000 exemplaires, chaque numéro du Journal des Jungles est diffusé sur les différents camps, auprès des bénévoles et militant.e.s des associations membres, dans le cadre de divers festivals et événements publics, lors d'interventions en milieu scolaire. Une réflexion a également été lancée pour solliciter davantage les réseaux de librairies locales (en s'associant éventuellement à d'autres publications), ou encore ceux des centres sociaux. Le Journal des Jungles est également présenté aux élu.e.s et aux pouvoirs publics : à Calais, c'est un bénévole qui a offert le dernier numéro au sous-préfet, avec l'idée de trouver d'autres manières de se faire entendre. A Norrent-Fontes, c'était la volonté des participant.e.s exilé.e.s de faire parvenir le Journal au maire, à la police et à la Préfecture, pour essayer de changer leurs regards, et par là, la politique menée à leur égard.

Une troisième résidence aura lieu à Paris, les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2017.

III. Vie associative, démocratie et communication internes

A. Rencontres régulières des instances de discussion et de décision

La PSM s'est dotée de nouveaux outils permettant de faciliter la vie associative.

Des règles d'assemblées ayant pour objectif d'instaurer un cadre de discussion bienveillant ont été discutées dans plusieurs instances (Conseil d'administration de la PSM, réunions inter-asso à Calais, collectif migrant à Grande-Synthe...). Ces règles ont été acceptées par les participant.e.s et la PSM s'assure qu'elles soient respectées.

La PSM s'est interrogée également sur son fonctionnement et sur sa démocratie interne : comment mieux inclure les associations géographiquement plus distantes, comme Dieppe et Cherbourg ? Comment mieux transmettre les informations en interne ? Comment permettre que chacun.e des membres puisse mieux investir la PSM ? La discussion a été entamée mais a besoin d'être prolongée.

La PSM s'est également essayée à la rédaction d'un « cadre logique », en faisant le panorama complet de ses activités, en s'interrogeant sur les objectifs et les résultats obtenus et sur le budget afférent. Ce cadre logique est disponible sur demande.

B. Organisation et conditions de travail des salarié.e.s

Les salarié.e.s de la PSM disposent d'un bureau à Dunkerque, dans les locaux du Carrefour des Solidarités. Il et elles peuvent utiliser également les locaux du Secours Catholique, rue de Moscou à Calais. Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, sur une base hebdomadaire.

Trois temps de supervision collective ont été organisés pour les salarié.e.s auprès d'une psychologue basée à Lille.

C. Amélioration de la communication interne et de l'identité visuelle de la PSM

La PSM a été sélectionnée par la fondation suisse Gloriamundi pour réaliser un travail d'envergure sur sa communication. Cette fondation privée conçoit et réalise gratuitement des brochures, logos, photographies, films, sites internet et tout autre matériel sur support papier ou informatique pour des œuvres humanitaires ou sociales disposants de peu de moyens.

La PSM travaillera en premier lieu avec une antenne de l'association Passerelles et compétences basée à Lille. L'idée est de permettre à la PSM de mieux faire comprendre son projet associatif, plateforme de soutien aux bénévoles et non aux exilé.e.s directement, et de créer une identité visuelle plus professionnelle et plus claire.

